

EN BREF

LA SOURCE ■ Complexe nautique

Le complexe nautique de La Source sera fermé :

- Le mardi 17 mai, de 9 à 17 heures (examen du brevet d'État d'éducateur sportif pour les activités de la natation) ;
- Le samedi 21 mai, de 12 heures à 19 h 30 (challenge nautique départemental des sapeurs-pompiers du Loiret) ;
- Le dimanche 22 mai (épreuves départementales et régionales de natation). ■

Conférence éclairée

Polytech'Orléans et l'Association française de l'éclairage organisent une conférence-débat, le 16 mai, à partir de 16 heures, à l'amphi Turing du bâtiment Galilée de Polytech'. Lors de cette conférence, ouverte au public, sera abordée la nouvelle régle-

LA SOURCE ■ 120 personnes lancent une action en justice pour une baisse des charges

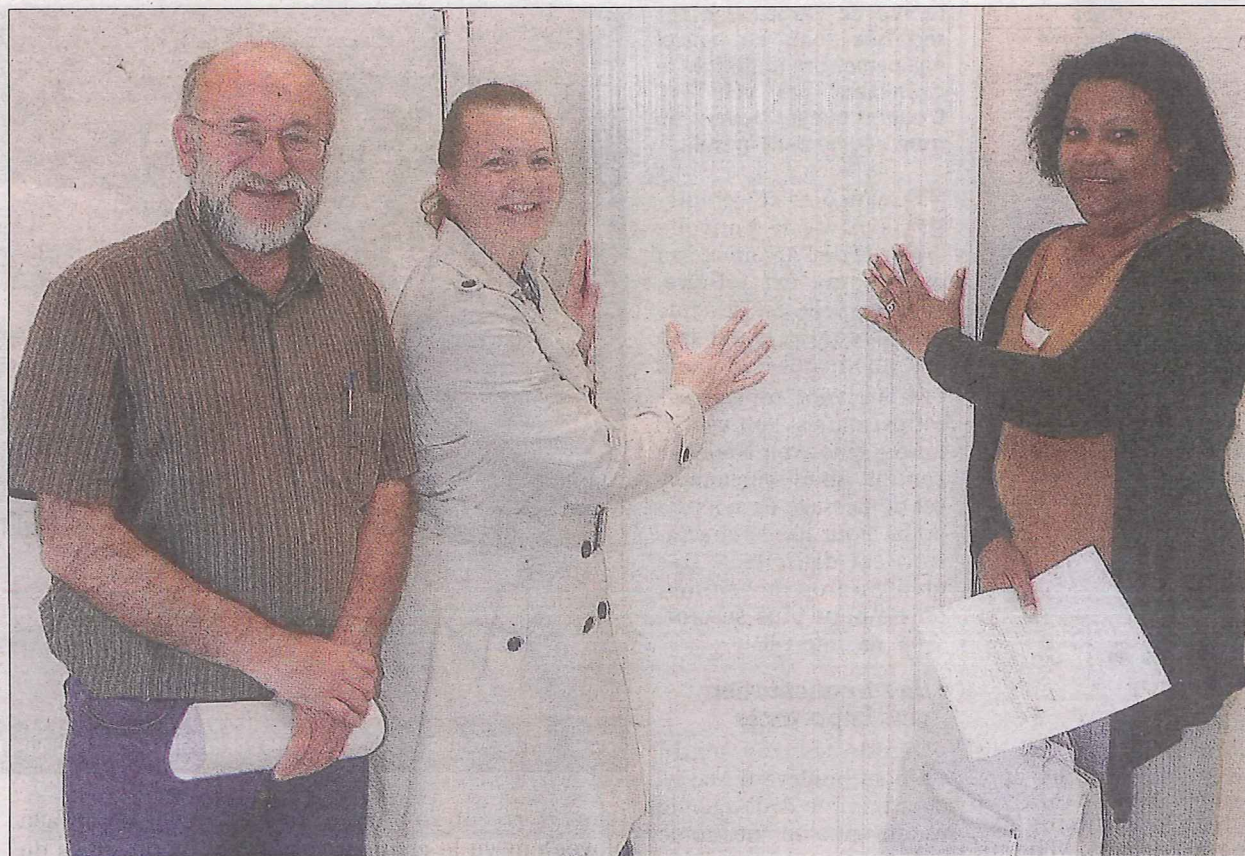
Les locataires se mobilisent

Lors d'une réunion publique, mercredi, la CNL a annoncé qu'elle entamait une action en justice pour réduire les charges des locataires.

Plus de 120 locataires des sociétés HLM du quartier ont participé à la réunion organisée par la confédération nationale du logement (CNL) à la salle Pellicier, mercredi, au sujet de la facture de chauffage. Cette dernière comprend une part variable qui correspond à la consommation de l'occupant et une part fixe qui concerne, quant à elle, l'investissement et l'amortissement des installations de chauffage urbain.

Procédure judiciaire

Dans un arrêt du 10 novembre 2009, la Cour de cassation a donné raison aux associations de consommateurs et à la CNL pour que la part fixe ne soit plus payée par les locataires. La nouvelle loi, dite NOME, est revenue sur cette jurisprudence à cause du manque à gagner des bailleurs. Cependant, Michel Ricoud, conseiller général (PC),



CHAUFFAGE. Michel Ricoud et les responsables de la CNL ne veulent pas payer des frais qui incombent aux bailleurs.

conseiller municipal et responsable de la CNL, veut engager une procédure judiciaire « pour récupérer cette part fixe en-

caissées par les bailleurs au cours des trois dernières années ». Avant d'ajouter : « La lutte pour la baisse des charges va

prendre une nouvelle dimension. »

Toutes les personnes présentes ont mandaté la CNL pour engager cette

action au tribunal. ■

Contact. Plus d'informations aux bureaux de la CNL, ouverts les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30 au 11, rue Pierre-Bérégovoy.